

Extrait des délibérations du conseil communautaire de la communauté des communes du centre-ouest

Objet : Vie Sociale/Aménagement de terrains de sport et de loisirs / demande de subvention DRAJES

Séance du 04 octobre 2023

2^{ème} convocation

Délibération n°68

Nombre de conseillers

En exercice : 40

Présents : 14

Absents : 26

Votants : 14

- dont « pour » : 14

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

Le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Centre-Ouest, convoqué le 30 septembre 2023, s'est réuni sous la présidence de M. Saïd Maanrifa IBRAHIMA, à la mairie de Tsingoni le mercredi 04 octobre 2023 à 17 heures.

Présents :

AHMED COMBO Papa, ABDOU COLO Nassuhati, ATTIBOU Zainati, BACAR SOILIH Inchat, BOINA M'ZE Salim, ANDJILANI Housseni, CHANFI Bibi, IBRAHIMA SAID Maanrifa, MADI OUSSINI Mohamadi, M'DALLAH Anlamati, MADIHALI Mikidadi, MROIVILI Mouhamadi Moindjie, RAMA Ahmed, SAID Mariame.

Absents :

ABDALLAH Oidhuati, ABDALLAH Houssamoudine, ABDOU Fatima, ABDOU Mohamed, ABDOU ELOIHIDE Dhatia, ABDOURAHAMENE Céline, ADAM Ahmed, ALLAOUI Mohamed, AMBDI Youssouf, BONAIDI Habachia, BOURA Zaounaki Fatima, CHANRANI Daoudou, DIGO Popina, HALIDI Hadidja, ISSOUFI Ramadan, MADI Fatima, MOHAMED Zainaba, MOHAMED MROUDJAE Issoufa, MROIVILI MOILIM Amina, NOUDJOUR Madi Assani, RIDHOI Zainabou, SAID-SOUFFOU Soula, SIKA Ahamada, SOUMAILI Mhamadi, YSSOUFI Chaidati, YSSOUMAIL Ahamadi.

Secrétaire de séance : MROIVILI Mouhamadi Moindjie

Le président rappelle que si après une première convocation régulièrement faite selon les dispositions des articles L 2121- 10 à L 2121-12 du CGCT, le quorum n'est pas atteint, le conseil communautaire est à nouveau convoqué à trois jours francs au moins d'intervalle. Il délibère alors valablement sans condition de quorum (L 2121-17 du CGCT). Par conséquent, s'agissant d'une 2^{ème} convocation, le conseil pourra valablement délibérer sans condition de quorum.

Vu la délibération n°16 en date du 08 avril 2023 portant approbation du budget communautaire et inscription des crédits de l'opération n°70 « Aires de jeux dans les 5 communes » à hauteur de 2.100.000 €,

Vu le marché de maîtrise d'œuvre de cette opération notifié à l'entreprise BET976 le 08 février 2022 pour la somme de 69.300 €,

Vu le projet présenté par BET 976 évalué à la somme de 2 252 883,51 €

Vu le plan « 5.000 terrains de sport » porté par l'agence nationale du sport,

Considérant que cette opération intègre de nombreux équipements sportifs éligibles au plan « 5.000 terrains de sport »,

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

De solliciter la subvention suivante auprès de la direction régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports dans le cadre du plan « 5.000 terrains de sport » pour la réalisation de l'opération « aménagement de terrains de sport et de loisirs », selon le plan de financement suivant :

TOTAL	100,00%	2 252 883,51 €
DRAJES / ANS	80,00%	1 802 306,81 €
FCTVA	16,40%	369 472,90 €
3CO	3,60%	81 103,81 €

De solliciter l'autorisation d'engager les travaux sans présager du bénéfice de la subvention afin de répondre au plus tôt à la demande sociale exprimée.

De mandater Monsieur le Président pour signer tout acte en application de la présente délibération.

**Fait et délibéré le 04/10/2023
Ont signé les membres présents
Pour extrait conforme au registre**

Le président de la 3CO

M. IBRAHIMA Said Maanrifa

**Président de la Communauté
des Communes du Centre Ouest**

